

N° 53

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 15

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

IV. — Commissariat général du plan d'équipement
et de la productivité.

Rapporteur spécial : M. André ARMENGAUD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 16), 1459 (tomes I et II, annexe VIII) et in-8° 331.

Sénat : 52 (1961-1962).

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1961, le budget de 1962, tel qu'il nous est soumis, se présente de la manière suivante :

	1961	1962
Moyens des services.....	3.426.731	3.843.425
Interventions publiques.....	8.018.500	8.318.500
Total	11.445.231	12.161.925

I. — Les moyens des services.

Si l'on exclut les mesures acquises qui n'appellent pas d'observation, le *complément de crédits* demandé pour 1962 correspond aux dépenses résultant de deux mesures nouvelles :

— *l'accélération de l'établissement des plans régionaux*, qui nécessite la création de huit emplois ; ces créations ont d'ailleurs été accordées par le collectif du 29 juillet dernier (coût total : 254.333 nouveaux francs) ;

— *la mise en place du Commissariat à l'aménagement de la Région parisienne*, qui nécessite la création de cinq emplois (coût total : 193.701 nouveaux francs).

Les études pour la réalisation d'un marché d'intérêt national dans la région parisienne ont débuté en 1957.

Pour la viande, le décret du 6 janvier 1959 a prévu la création d'un marché à la Villette ; les études seront financées par la Ville de Paris et le Ministère de l'Agriculture sur les crédits du Fonds de développement économique et social.

Pour les autres produits, le problème a évolué de la manière suivante :

— des études confiées à la Compagnie d'équipement international, à la Société d'études techniques et économiques et à la Société d'études et de mathématiques appliquées, et financées par le Commissariat général au Plan, ont abouti au choix du site de Rungis pour le marché Sud ;

— une seconde série d'études, financées sur un crédit exceptionnel de 8 millions d'anciens francs ouvert au Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur, a été confiée à la Société d'études pour l'implantation du marché national dans la région parisienne créée le 14 mars 1960 ; la Société a procédé à l'étude du marché de Rungis et aux premières études concernant le marché Nord ;

— le décret n° 61-836 du 22 juillet dernier a confié l'établissement des programmes technique et financier, l'acquisition des terrains, la constitution d'une société d'économie mixte chargée de la construction et de l'exploitation du marché et le transfert des Halles centrales à un commissaire à l'aménagement du marché national de la région parisienne ; ce commissaire est le chef de la division agricole du Commissariat général au Plan, il a été nécessaire de renforcer ses services (le décret précité a d'ailleurs prévu qu'une partie des dépenses en cause incomberait au Plan).

II. — Les interventions publiques.

Les subventions accordées par le Commissariat général au Plan sont inscrites à quatre chapitres :

Chapitre 44-41. — *La subvention au Centre de recherches et de documentation sur la consommation (CREDOC) passera de 360.000 à 660.000 nouveaux francs.*

Le CREDOC, rappelons-le, entreprend, à la demande des services publics ou des entreprises privées, des enquêtes sur la consommation passée ou sur les perspectives d'évolution de la demande.

La subvention accordée en 1961 lui a permis d'effectuer les travaux suivants :

— mise à jour et amélioration des séries statistiques sur les dépenses des consommateurs afin de parvenir à une estimation décennale (1950-1960) de la consommation par les Français de 250 groupes de biens et services,

— étude détaillée de l'évolution des *quantités* de produits alimentaires consommés dans la même période,

— prévisions faites dans le cadre de la préparation du 4^e Plan, de la consommation de différents produits agricoles ou industriels (habillement, automobiles, viandes et produits laitiers, vin, etc.),

— études sur les besoins des Français en matière de logement,

— préparation de nouvelles enquêtes sur la consommation des familles, en particulier des familles bénéficiant des prestations familiales,

— étude de l'influence de l'urbanisation sur la consommation.

En outre, la subvention a fourni les ressources permettant de mettre des ingénieurs du CREDOC à la disposition de différents groupes de travail ou commissions du IV^e Plan au titre de conseillers.

La subvention pour 1961 a tout juste permis la mise à jour de la documentation que le CREDOC a déjà rassemblée ainsi que la poursuite de travaux antérieurs. Or, étant donné l'orientation sociale du IV^e Plan, le Commissariat va donner de nouvelles tâches à l'organisme qui correspondent d'ailleurs à des demandes présentées dans les différentes commissions par les représentants des organisations professionnelles et des associations familiales, ce qui justifie un complément de subvention.

Chapitre 44-12. — *Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité (AFAP).*

Le montant de la subvention de 1961 est reconduit en 1962, 1,5 million de nouveaux francs.

Chapitre 44-13. — *Subvention aux centres régionaux de productivité.*

Même crédit qu'en 1961 : 150.000 NF.

Chapitre 44-14. — *Subvention tendant à favoriser le développement de la productivité.*

6 millions de nouveaux francs, comme en 1961.

Nous donnons en annexe, pour chacun des trois chapitres, les actions engagées en 1961 et les programmes de 1962.

*
* *

L'an dernier, votre Commission avait — si ce n'est par allusion aux observations présentées lors du budget pour 1960 — renoncé à commenter l'orientation des travaux du Commissariat au Plan.

Il lui était apparu inutile de se répéter, dans l'espoir qu'au moment où serait mis en forme définitive, pour le présenter au

Parlement, le IV^e Plan, votre Commission des Affaires économiques et du Plan aurait eu l'occasion, comme votre rapporteur, de connaître les travaux des différents groupes de travail du Commissariat, les options qui en découlaient, les choix qui auraient a priori retenu l'attention du Gouvernement, compte tenu des obligations diverses de la France et de l'évolution des Communautés européennes et africano-malgaches.

Malheureusement, rien n'a répondu à cet espoir, pourtant modeste mais raisonnable.

Et nous nous trouvons devant un budget qui ne porte dans aucun de ses articles la moindre empreinte de l'orientation de l'économie par l'Etat, d'une répartition des dépenses budgétaires exposée en fonction des critères de l'intérêt public ou tout au moins d'une action politique d'ensemble, au moment où pourtant la France doit faire face à des obligations difficilement compatibles, entre lesquelles il faut choisir, ou qu'il faut doser à peine d'échouer dans tous les domaines à la fois.

D'immenses progrès ont été accomplis dans certaines industries, comme dans l'agriculture. Et pourtant l'inquiétude, sinon la colère, deviennent des manifestations courantes du monde agricole, où des syndicats, qui s'étonnent de voir les fruits de la productivité distribués essentiellement à ceux qui n'ont rien apporté à la Nation, c'est-à-dire la masse des commerçants inorganisés, au détriment des producteurs et des consommateurs.

Sous le prétexte de marquer le quatrième plan d'une teinture sociale, l'orientation annoncée des investissements fera une large part — nous dit-on dans les journaux (1) qui sont notre seule source d'information, au surplus incomplète — aux travaux publics, au logement et aux équipements sociaux, scolaires et universitaires.

N'est-ce pas là leurrer l'opinion en lui laissant croire que les investissements matériels essentiels étant maintenant assurés, l'effort public ne doit plus porter que sur la mise en œuvre du moyen permettant la satisfaction des citoyens.

Ce serait vrai si les retards graves inlassablement dénoncés — tout au moins dans votre Assemblée — avaient été rattrapés dans le domaine :

- de l'enseignement technique et particulier,
- de la recherche, encore limitée aux grandes entités industrielles et à quelques organismes d'Etat,

(1) Cf. *Entreprise* n° 323, 11 novembre 1961.

- de la construction et du logement,
- de l'orientation de la main-d'œuvre vers les secteurs en expansion,
- de l'industrie mécanique, parent pauvre en matière de sollicitude gouvernementale, si ce n'est dans l'industrie automobile, forte de la puissance des syndicats,

si enfin la charge du rapatriement des Français d'Afrique du Nord ne posait pas le difficile problème de leur reclassement et de leur relogement au sein d'une Métropole mal informée et hostile et ne soulevait pas d'épineuses et lourdes questions financières.

La lecture de la conférence prononcée par M. Massé, Commissaire général au Plan à Londres, le 22 avril 1961 au cours d'un colloque organisé par le « National Institute Of economic and social research » est édifiant à cet égard :

« L'idée directrice de la planification indicative est d'intégrer tous les effets d'interdépendance (entre secteurs d'activité eux-mêmes orientés par des études de marché) en étendant à l'échelle de la Nation le comportement de la sidérurgie à l'égard de ses approvisionnements et de ses débouchés. »

La référence à la méthodologie est non moins caractéristique : « le point de départ de chacune des esquisses (de chaque activité professionnelle) est pour l'année terminale du Plan une structure de la consommation finale, assortie d'une hypothèse sur le commerce extérieur et sur les investissements nécessaires pour la poursuite de l'expansion au cours du plan suivant ».

« Quant aux moyens d'exécution, ils sont essentiellement fondés sur l'animation et le contrôle par l'Etat d'environ la moitié de l'investissement global, la priorité d'accès au marché financier ou au F. D. E. S., l'application libérale de certains mécanismes fiscaux. »

Si du point de vue de la finalité, « penser à l'homme », il ne peut y avoir de débat — car c'est bien là le problème essentiel d'ordre philosophique — il y en a un quant aux méthodes employées et aux objectifs intérimaires envisagés.

En effet, à supposer même que la déplorable et peu réaliste optique libérale du Traité de Rome (réserve faite de l'agriculture, tout au moins quant aux principes) demeure, il est impossible de ne pas placer le Plan français dans son contexte politique : celui

des obligations qui découlent pour la France de l'ampleur des tâches et d'objectifs qui sont aisément contradictoires :

— taux de croissance accru à la cadence nécessaire au plein emploi d'une population en constante augmentation sous le double effet de la poussée démographique et du repliement sur la Métropole de masses de Français venant d'Afrique du Nord,

— taux d'investissements intellectuels accru afin d'éviter — même dans l'hypothèse d'une véritable coopération européenne — tout risque de retard dans les sciences courantes comme les plus avancées,

— engagements vis-à-vis des Républiques africano-malgaches et présence accrue sous une nouvelle forme, essentiellement culturelle et technique, dans les Pays en voie de développement.

Ces obligations ont pour conséquence :

— une relation étroite entre l'accroissement de la production et de la productivité et celle des rémunérations,

— une mise en exploitation rationnelle des ressources nationales et l'harmonisation du développement économique et social des régions,

— des choix rigoureux entre importations et productions nationales,

— des choix dans la répartition des profits découlant de la production accrue, entre cette dernière, la commercialisation et les usagers ou consommateurs,

— des arbitrages entre activités concurrentes ou industriels concurrents au sein d'une même activité quand les investissements résultant de cette compétition pèsent sur l'ensemble de l'économie et des prix de revient.

De tout cela il a été fort peu question jusqu'à présent.

La coordination des transports est dans le même état qu'à la Libération, les immenses progrès accomplis par chaque catégorie de prestataires de service (air, rail, route, eau) n'ayant servi qu'à accroître la compétition au détriment du budget de l'Etat.

La réforme de la distribution n'a pas été amorcée ; elle n'a même jamais été pensée ou tentée par crainte de porter atteinte aux principes de la liberté d'établissement et de la concurrence, dite libre, uniquement parce qu'elle s'exerce toujours au détriment du client ou de l'Etat (1).

(1) Pourtant le Parlement n'a pas craint — mais sans succès — de faire des propositions.

Certaines industries sont laissées à l'abandon par la puissance publique, en dépit de leur intérêt fondamental [témoin l'industrie de la machine-outil (1), du matériel de bureau, du matériel pour l'industrie textile ou papetière] et, de ce fait, seules les entreprises vedettes peuvent se hausser au niveau international. Sans doute, y en a-t-il davantage qu'il y a quinze ans, mais la libération accrue des échanges ne facilite guère — faute de programme national — les efforts des entreprises moins heureuses.

D'autres industries se livrent à une concurrence désordonnée : telle l'industrie automobile dont les investissements dépassent les besoins et où la spécialisation par producteur s'estompe avec les années au détriment du prix de revient et du développement d'industries mécaniques non moins essentielles.

Le choix des biens d'équipement est laissé à la discrétion des acheteurs indifférents à l'origine nationale de ceux-ci, décourageant ainsi les créations françaises.

La formation universitaire comme celle du commerce est laissée au libre choix des élèves, alors que des priorités — dont celle de l'enseignement — sont évidentes (témoin le défaut de maîtres, professeurs, enseignement technique, etc.).

Les administrations et les entreprises publiques dont les programmes d'achat sont très importants et conditionnent certaines productions échappent à toute « coordination des commandes publiques », en dépit des recommandations constantes dont la dernière découle de la création, le 7 novembre 1959, d'une commission centrale des marchés.

Le temps nous paraît donc venu d'abandonner une méthode de planification indicative pour entrer dans l'ère d'une planification plus autoritaire ou contraignante à l'échelon de grandes options, ce qui ne signifie nullement brimer les entreprises, mais les mettre dans un cadre d'actions professionnelles qui correspondent aux besoins de la nation.

Rien n'interdirait qu'une telle planification fût démocratique, c'est-à-dire élaborée avec toutes les forces vives de la nation : syndicats ouvriers et patronaux, organisations professionnelles, industrielles et agricoles, Conseil Economique et Social, Grandes Admi-

(1) Rapports de l'O. E. C. E. du 23 octobre 1959. Seymour Melman. Cf. également Board of Trade 1960.

nistrations, Entreprises publiques, et Parlement, puis soumise au vote des Assemblées parlementaires après mise à leur disposition des éléments d'appréciation qui auront guidé le choix.

*
* *

Les différentes observations de votre rapporteur ne l'ont pas engagé à proposer à la Commission des Finances le vote du budget du Commissariat sans avoir pu entendre M. le Premier Ministre, M. le Ministre des Finances et M. le Commissaire au Plan.

Votre Commission des Finances a été plus indulgente. Elle considère qu'il ne s'agit que d'un budget de fonctionnement modeste dont les crédits sont nécessaires en toute hypothèse, sous réserve de correctifs explicités ci-après et parce qu'ils correspondent à la philosophie actuelle, exclusivement débonnaire du Plan.

C'est dans ces conditions que s'est amorcée la discussion en Commission des divers chapitres du budget proposé, discussion au cours de laquelle *M. Edouard Bonnefous* a regretté qu'à l'heure où l'on établit des plans régionaux, il n'existe pas de plan général de l'aménagement du territoire, et *M. Tron* a déploré que les parlementaires ne siègent pas ès qualités au Conseil supérieur du Plan.

S'agissant des subventions tendant à favoriser le développement de la productivité, votre Commission a reconnu qu'elles avaient rendu de grands services dans le passé puisque l'on a pu évaluer à 5 % le taux annuel de la progression de la productivité. Sans doute l'effort n'est-il pas terminé, mais il semble que désormais une part plus grande peut être prise en charge par les professions. C'est la raison pour laquelle votre Commission des Finances vous demande de supprimer le chapitre 44-14.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission vous propose l'adoption du budget du Commissariat Général au Plan et à la Productivité.

ANNEXES

ANNEXE I

L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE

A) Les activités des services de l'A. F. A. P. pendant le premier semestre 1961.

Utilisant les méthodes de travail antérieurement expérimentées, l'A. F. A. P. a poursuivi en 1961 une activité orientée vers les objectifs qui lui avaient été fixés au début 1960. Cette continuité d'action porte ses fruits tant à Paris qu'en province et le développement n'est actuellement freiné que par le manque de personnel qui affecte pratiquement tous les services de l'Association.

I. — SERVICE D'ORIENTATION ET DE DOCUMENTATION

Durant le premier semestre 1961, le service a édité :

— Quatre bibliographies (La Gestion des Stocks, Cartes perforées et ensembles électroniques, Automatisation, La Fatigue industrielle et les problèmes d'adaptation du travail à l'homme).

— Une note d'information (Adaptation de la main-d'œuvre rurale au travail industriel).

— Six revues de presse mensuelle.

— Trois revues de presse technique.

— Trois revues de presse de langue anglaise.

Le service a, de plus, participé à la rédaction de deux brochures de l'Agence Européenne de Productivité :

— Les organismes de formation susceptibles d'accueillir les stagiaires des pays tiers

— Les laboratoires de recherche en sciences humaines et leurs programmes.

Les consultations de livres, demandes de documentation, activité du service « Questions-réponses », etc., présentent une augmentation de 10 p. 100 par rapport au premier semestre 1960.

Le service a organisé une exposition « Le livre au service de l'entreprise » dans le cadre des journées organisées par le Centre d'Etudes et de Recherches économiques, statistiques et comptables (C. E. R. E. S. C.), à Paris.

Une exposition semblable est en préparation pour le compte du Centre régional de Productivité de Mulhouse (C. A. H. R.) et une exposition itinérante doit avoir lieu au cours du mois de Productivité Auvergne.

Enfin le service a participé à des groupes de travail du Commissariat général du Plan d'Equipeement et de la Productivité (C. G. P. E. P.) et de l'Agence européenne de Productivité (A. E. P.). Le chef du service a par ailleurs représenté l'A. F. A. P. au Congrès mondial des Relations publiques à Venise et au cours d'une mission d'information destinée à étudier les possibilités d'apporter une aide plus efficace à l'Etat tunisien en matière de productivité.

II. — SERVICE PRESSE-INFORMATION

Le service a poursuivi la rédaction et la diffusion du bulletin *Inter-Productivité*, qui est de plus en plus suivi par la presse et par les personnes s'intéressant à la productivité.

Par ailleurs, le service a diffusé 33 communiqués représentant 19.700 exemplaires, alors que pour la même période de 1960 ces chiffres avaient été de 25 et 10.500.

Cet effort s'est traduit par un net accroissement des articles de presse concernant le Centre français de Productivité. Le service en a relevé 614 pour le premier semestre 1961. Ces articles ont été mentionnés dans la revue de presse quotidienne ainsi que 213 articles traitant de problèmes d'actualité intéressant la productivité.

Le service a d'autre part organisé deux conférences de presse : l'une pour le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (C. R. E. D. O. C.), l'autre à l'occasion du voyage en France de M. Zimmermann, expert de l'Agence Européenne de Productivité (A. E. P.). Enfin l'aide à des organismes extérieurs (Association Française pour le Contrôle Industriel de la Qualité, A. F. C. I. Q., Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, C. R. E. D. O. C., Union Fédérale de la Consommation, U. F. C., Centre National de l'Automatisation, C. N. A.) a été poursuivie.

III. — SERVICE D'ACTION RÉGIONALE

Opérations nouvelles.

— Mise en place et animation de l'opération « Artisan » dans l'Orne.

Le succès de cette opération va entraîner sa répétition dans les départements suivants où des contacts ont été pris à cet effet : Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Rhône, Côte-d'Or, Moselle, Basses-Pyrénées).

— Assistance au Comité d'Expansion de Guéret (Creuse) pour la réalisation d'un stand à la Foire de Guéret.

— Assistance générale au Centre de Productivité Auvergne nouvellement créé et préparation du Mois de Productivité Auvergne en septembre à Clermont-Ferrand, Moulins, Aurillac et le Puy.

— Assistance au Comité de Développement Economique et Social de Saint-Lô en vue de l'établissement d'un programme d'action.

— Préparation de cycles de conférences pour les industriels de la Loire-Atlantique.

— Organisation et animation d'un groupement de conserveurs à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

— Préparation de l'opération « TOP Basses-Pyrénées » qui doit démarrer en septembre (les grandes entreprises de la région acceptant d'apporter une aide technique aux entreprises de petite et moyenne importance).

Poursuite d'actions antérieures.

Animation de conférences d'animation et préparation consécutive de Groupes de Travail dans les villes suivantes :

Blois, Pau, Chalon-sur-Saône, Montluçon, Bayonne, Vichy, Moulins, Argentan, Laigle, Alençon, Tours, Château-Chinon, Autun.

IV. — SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Service a poursuivi son activité selon les trois lignes essentielles déjà dégagées en 1960 :

- Traitement de l'information ;
- Amélioration de la distribution ;
- Problèmes de gestion.

Dans ce cadre, il a réalisé :

1° Deux cycles de conférences-discussions :

Les ensembles électroniques (10 conférences) ;

Les applications des machines à cartes perforées (6 conférences).

2° Deux cycles de conférences-visites :

L'amélioration des ventes ;
Modernisation du commerce.

3° Six conférences en province (Paris, Lille, Charleville, Lyon, Marseille, Nice) sur les Super-Marchés et Chaînes volontaires, avec M. Zimmermann, expert de l'Agence Européenne de Productivité (A. E. P.).

4° Trois sessions :

Analyse économique des problèmes de gestion.

5° Une session :

Simulation de gestion.

6° Deux sessions en province sur :

Le traitement de l'information : à Strasbourg les 7 et 8 juin, à Lyon le 21 juin.

7° Un voyage en Allemagne :

Application des ensembles électroniques, du 10 au 13 avril, avec 27 participants.

8° Par ailleurs, le Chef du Service a continué l'animation du Centre d'Etudes Techniques Hôtelières dans le Morvan et un collaborateur du Service a aidé à la création de deux chaînes volontaires chez les droguistes et dans le commerce de photo-cinéma.

9° A la demande de l'Etat-Major de l'Armée, le Service a réalisé une session d'information économique de quatre jours pour les Attachés militaires à l'étranger.

10° Enfin, le Service a préparé deux voyages aux U. S. A. sur les problèmes de distribution — le premier en liaison avec la Direction des Affaires commerciales — qui réuniront une trentaine de participants.

V. — SERVICE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE

Recherches.

— Recherches sur l'examen de la personnalité et la sélection des cadres pour les organismes de productivité.

— Utilisation des procédés mécanographiques et électroniques dans les sciences humaines.

— Possibilités, limites et diffusion de la psychotechnique.

— Evaluation des résultats de la formation des cadres (synthèse et coordination des recherches sur le plan européen).

— Enquête psycho-sociologique sur le problème des guichetiers (à la demande des Ministères des Postes et Télécommunications et des Finances).

Assistance technique.

— Examens psychotechniques : cadres de la Régie Nationale des Usines Renault, Centre de Formation Inter-Entreprises, Sécurité Sociale, Faculté des Lettres, Chambre de Commerce, etc.

— Deux sessions de formation d'enquêteurs.

— 100 heures de cours et conférences diverses.

VI. — CENTRE AUDIO-VISUEL (C. A. V.)

Mise à disposition des installations, de matériels et de service.

2.905 films de la cinémathèque et 450 films provenant de l'étranger sont sortis du C. A. V. au cours du premier semestre 1961, représentant environ 34.000 journées de mise à disposition. Par ailleurs, 98 copies de films divers ont été vendues.

Il y a lieu de signaler que la cinémathèque s'est enrichie par la reprise du fonds de films de la C. O. D. I. C.

Les mises à disposition de matériel audio-visuel (appareils de projection fixe ou animée, magnétophones, etc.) représentent environ 9.500 journées.

Enfin, les salles de conférence et de projection sont occupées à 80 % et on a dû installer dans le sous-sol une petite salle de visionnage supplémentaire.

Les projectionnistes du Centre ont effectué environ 100 projections à l'extérieur sur Paris et sa banlieue et plusieurs déplacements de longue durée en province.

Le Service de renseignements a dû répondre à environ 850 demandes de toute nature concernant les moyens audio-visuels.

Les deux interprètes du Service sont occupés à plein temps par l'interprétation de conférences ou, comme le cas s'est produit cette année, pour accompagner des missions A. F. A. P. aux U. S. A.

Manifestations. — Contacts extérieurs.

Le Centre audio-visuel a servi de cadre à la présélection de films pour le Festival de Rouen. Le Centre a par ailleurs participé à cette manifestation et au Festival de Turin, qui l'a suivie.

Par ailleurs, le film « Manutention continue » a été présenté au public au Musée Guimet, devant une assistance de 250 personnes.

En vue de promouvoir le film technique en province, des contacts ont été pris soit pour des projections privées, soit pour la création de ciné-clubs techniques, avec les comités d'expansion économique de Beauvais, Pau, Marseille, avec le C. A. H. R. à Mulhouse et Bourgogne-Expansion à Dijon.

Des prêts ou ventes de films techniques ont eu lieu en direction des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Maroc, Suisse, Syrie, Tunisie, Turquie, Portugal.

Conférences, cours, stages.

Le Centre Audio-Visuel a procédé, au cours du semestre, à 82 démonstrations de matériel et à 15 séances complètes comprenant un exposé sur le film, des démonstrations de matériel et des projections.

L'activité de réception de stagiaires est permanente. On peut noter, en plus des visiteurs de passage, sept stages d'une durée de un à cinq jours au C. A. V., comprenant : visite du Centre, exposé, démonstration de matériel, visites de laboratoires. Les stagiaires provenaient, ce trimestre, de Yougoslavie (2 missions), Portugal (2 missions), Afrique Noire (1 mission), Espagne (1 mission), Mexique (1 mission).

Réalisation et adaptation de films.

Le film « Manutention continue », coréalisation de l'A. F. A. P., du Centre National du Commerce Extérieur (C. N. C. E.) et du Syndicat des Constructeurs de Matériel de Travaux Publics et Sidérurgie (M. T. P. S.), a été présenté au public au cours du semestre. Les versions allemande, anglaise et espagnole sont terminées. Trente-six copies positives vont être expédiées aux différents représentants du C. N. C. E. dans le monde. La copie 16 mm française est entrée en cinémathèque. Il y a lieu de signaler que ce film a obtenu le deuxième grand prix de la section « Technique Industrielle de Productivité » au Festival de Turin en juin 1961.

Le montage du film « Pêche industrielle du thon » est terminé. Sa sonorisation avec une musique originale est en cours.

Le film « Commerce de détail » est en cours de réalisation sous forme de dessin animé en couleur.

VII. — CENTRE D'INFORMATION DE LA MANUTENTION (C. I. M.)

Le Service a effectué, au cours des six premiers mois de 1961, des études et recherches, des cours et conférences, des sessions et voyages d'études.

Etudes et recherches.

La documentation du C. I. M. a répondu à plus de 750 questions écrites ou téléphoniques concernant principalement les matériels de manutention.

Le Centre a, d'autre part, réalisé vingt et un diagnostics d'entreprises. Les études concernant Air France sont terminées. Celles sur les Produits de la mer, les manutentions dans l'industrie algérienne et le Transfert des Halles de Paris sont en cours.

Enfin, le C. I. M. a effectué une enquête de trois jours sur les conditions de travail des caristes au Port de Marseille et une enquête de six jours au Port de Porto (Portugal) sur la formation professionnelle des dockers.

Cours et conférences.

- Quinze journées ont été consacrées à la formation de la maîtrise « dockers ».
- Douze cours de deux à quinze jours dans douze firmes pour la formation et le perfectionnement des caristes.
- 2 sessions de 5 jours de formation des moniteurs caristes.
- 2 sessions de 12 jours pour le perfectionnement des responsables de magasins.
- Enfin, les collaborateurs du C. I. M. ont donné 52 conférences dans les Lycées de l'Enseignement Technique.

Sessions et voyages d'études.

- 2 sessions de 2 jours chacune pour les adhérents du Groupement National de la Productivité des Grossistes Distributeurs de Vins et Spiritueux (G. N. P. G. D.).
- 3 journées d'information sur les techniques nouvelles d'étude des problèmes d'implantation et de manutention.
- Le C. I. M. a par ailleurs organisé 4 voyages d'études, 2 en Suisse, 1 en Italie, 1 aux U. S. A.

Activités diverses.

Les deux films commencés en 1960 sont en cours de montage.

Le manuel sur les techniques de manutention va paraître très prochainement.

Enfin, le Centre prépare activement le 4^e Congrès de la Manutention qui aura lieu les 11, 12 et 13 octobre 1961.

*

* *

B) Le programme d'activité de l'A. F. A. P. pour 1962.

Au cours de l'exercice 1962, les différents services de l'A. F. A. P. poursuivront leur activité dans le même sens en vue de remplir les tâches classiques qui sont celles de cette association :

— assurer la *diffusion* des techniques de productivité par divers moyens variant suivant les publics auxquels elle s'adresse (documentation, presse, réunions d'information, cycles de formation, moyens audio-visuels, etc.).

— servir d'organisme *d'assistance technique* en matière de productivité, principalement auprès des entreprises de petite et moyenne importance. A cet égard, on doit souligner que l'A. F. A. P. disposera en 1962 des services de deux agents spécialisés choisis parmi les douze assistants régionaux de productivité qui ont bénéficié d'une formation particulière pendant l'année en cours et qui sont destinés à étayer l'action des Centres régionaux de productivité. L'intervention de ces Assistants se situera à mi-chemin entre le domaine de l'information générale et celui des organisateurs-conseils spécialisés et permettra à l'A. F. A. P. de multiplier ses contacts avec les entreprises, sur le plan local.

— jouer le rôle de *laboratoire* pour expérimenter soit du matériel, soit de nouvelles techniques ou méthodes de gestion et d'organisation. A cet égard, il faut souligner entre autres l'intérêt des recherches sur l'évaluation des méthodes de formation menées par le service de psychologie appliquée de l'A. F. A. P.

— servir de *centre d'échanges et d'expériences* aux dirigeants et aux cadres de tous les organismes de productivité (voyages d'information, séminaires sur des sujets spécialisés, etc.) ; servir également de carrefour aux représentants des milieux administratifs, patronaux, agricoles et syndicalistes qui trouvent là un terrain de rencontre commode pour échanger leurs points de vue et rechercher en commun des solutions constructives à leurs problèmes.

Ces différentes tâches s'inscriront bien évidemment dans le cadre du programme français de productivité tel qu'il ressortira des travaux de la Commission de la Productivité du IV^e Plan. C'est pourquoi on peut dès à présent prévoir une intensification des actions ayant trait à l'action régionale de même que le développement de tout ce qui touche aux recherches en matière économique et sociale, et d'une façon générale, à la diffusion des objectifs du IV^e Plan, notamment en ce qui concerne la productivité.

Enfin, la présente note serait incomplète si elle ne rappelait pas la charge de travail très importante qui incombe à l'A. F. A. P. par suite du fait qu'elle sert d'organisme payeur non seulement pour toutes les actions subventionnées au titre des reliquats du Fonds National de la Productivité et, depuis 1961, au titre des crédits inscrits au chapitre 44-14, mais encore pour certaines actions de coopération technique financées par le Ministère des Affaires Etrangères.

L'exécution de ces opérations comptables de même que la réalisation des actions énumérées ci-dessus nécessitent un personnel compétent et justifient l'emploi de la subvention de fonctionnement inscrite au chapitre 44-12.

ANNEXE II

LES CENTRES REGIONAUX DE PRODUCTIVITE

A) L'emploi, en 1961, des crédits inscrits au chapitre 44-13.

Le chapitre 44-13 du Budget 1961 du Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité mentionne une subvention de 150.000 NF consacrée au financement des Centres régionaux de Productivité.

Il est rappelé que les Centres de Productivité existent au nombre de 20.

Onze méritent effectivement l'appellation de Centres régionaux puisque leur action s'étend sur l'ensemble de la région de programme :

Il s'agit des Centres de Strasbourg, Dijon, Lyon, Marseille, Rouen, Bordeaux, Limoges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nancy et Nantes.

Neuf sont, en fait, départementaux. Il s'agit de Mulhouse, Pau, Mende, Rodez, Saint-Etienne, Mézières et Reims.

Dans la perspective d'une rationalisation progressive des structures régionales et compte tenu des dispositions législatives et réglementaires qui ont, au début de janvier 1961, amorcé l'harmonisation des divers dispositifs administratifs et privés, mis en place pour favoriser le développement régional, le Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité s'est employé à faire bénéficier des subventions inscrites au chapitre 44-13, les Centres régionaux de Productivité ayant consenti un réel effort dans la voie de cette nécessaire coordination dans le cadre des régions de programme.

Cette subvention s'est trouvée ainsi ventilée :

Midi-Pyrénées	{	Toulouse	15.000 NF.
		Rodez	15.000
Languedoc		Montpellier	25.000
Marche-Limousin		Limoges	30.000
Lorraine		Nancy	25.000
Aquitaine	{	Bordeaux	25.000
		Pau	15.000
Total			150.000 NF.

Ces subventions ont largement contribué à faciliter les regroupements et les articulations structurelles entre des organismes qui agissaient en ordre dispersé.

C'est ainsi que le Comité pour le Bassin lorrain, ayant vocation pour les quatre départements de la région de programme, fonctionne à la fois comme Comité d'Expansion, d'Équipement et de Productivité avec des animateurs susceptibles d'agir au bénéfice de chacun de ces départements dans les domaines industriel, commercial, agricole ou artisanal.

Le Centre régional de Productivité et des Études économiques de Montpellier a pris l'initiative de la coordination interdépartementale des Comités d'Expansion et a vu ses efforts couronnés de succès, au moment où s'est mis en place le Comité régional d'Expansion économique.

Le Centre régional de Productivité de Toulouse assure l'unité de la politique de productivité dans le cadre du Comité régional d'Expansion, aux travaux duquel il apporte le concours d'une véritable équipe à compétence régionale.

Il en est de même à Bordeaux et Limoges où Comité d'Expansion et de Productivité bénéficient d'un secrétariat général unique.

Le mouvement ainsi déclenché se développe rapidement et des liaisons rationnelles, des spécialisations du travail, des ébauches d'organismes de liaison se révèlent dans une quinzaine des régions de programme.

Il est indispensable de mettre l'accent sur les vertus de rapprochement et de coordination que présentent les possibilités d'action en commun entre les divers départements d'une même région.

C'est pourquoi, en dehors des subventions précitées, le Commissariat général a accordé, soit sur le reliquat des ressources du Fonds national de la Productivité (notamment en matière agricole), soit sur le chapitre 44-14 (cf. infra p. 5. — Actions d'information, de diffusion et d'expérimentation), un appui technique et financier à des actions spécifiques entreprises par les Centres régionaux et présentant un caractère concret, exemplaire et multiplicateur.

B) Le programme d'utilisation des crédits inscrits pour 1962.

Malgré les premiers succès enregistrés, la rationalisation progressive des structures régionale est évidemment loin d'être partout achevée.

Dans certains cas, les liaisons effectuées méritent d'être consolidées. Dans d'autres cas, il s'avère indispensable d'amorcer cette harmonisation dans le cadre de nouvelles régions (Auvergne, Provence, Rhône, Alpes, etc.).

Enfin, la création de centres régionaux dans le cadre des régions-programmes où les actions de productivité sont encore insuffisamment développées (Picardie, par exemple) doit permettre, en 1962, de compléter l'action de décentralisation et d'animation entreprise, dans l'esprit des dispositions législatives réglementaires de janvier 1961, destinées à favoriser le développement régional.

*
* *

En ce qui concerne les actions proprement dites menées par les Centres régionaux en 1962, elles permettront de poursuivre la mission, désormais classique, de démultiplication et de décentralisation de l'action de productivité qui est celle de ces Centres :

— Informations sur les techniques et les méthodes modernes d'organisation et de gestion (organisation de sessions, de stages, de « séminaires », sur telle ou telle technique de productivité).

— Formation des chefs d'entreprise (notamment des petites et moyennes entreprises), cadres, agents de maîtrise, etc., soit par l'intermédiaire d'écoles de maîtrise créées à cet effet, soit grâce à la création de groupes d'auto-formation, d'auto-organisation, soit encore en aidant ou en animant une série d'expériences collectives diverses, qui constituent d'un des aspects les plus efficaces de l'action des Centres régionaux.

— En prolongement de ces actions d'information et de formation, réalisation d'actions concrètes influant directement, dans un sens de modernisation et d'amélioration, sur les structures professionnelles ou interprofessionnelles.

D'autre part, une série d'expériences tentées et réussies au cours de ces deux dernières années devront être renouvelées dans d'autres régions où elles s'avèrent particulièrement nécessaires et où elles sont, d'ailleurs, réclamées par les responsables de l'économie locale.

Il s'agit en particulier :

— de la création de bourses de sous-traitance, où sont tenues à jour et confrontées les possibilités de charge des sous-traitants et les propositions des apporteurs d'offres,

— de la multiplication des actions, tendant à inciter les entreprises importantes de la région à se rapprocher des petites et moyennes entreprises et à initier celles-ci aux méthodes d'organisation et de gestion, en leur apportant l'aide de leurs techniciens,

— du développement des études effectuées en vue de la modernisation de la distribution dans un certain nombre de petites villes.

Par ailleurs, en 1962 seront mis à la disposition des Centres de productivité des assistants régionaux dont le rôle essentiel sera d'assurer une liaison permanente entre les petites et moyennes entreprises d'une part, et, d'autre part, les techniciens et organismes divers susceptibles de leur apporter une aide.

C'est également en 1962 que figurent au programme des Centres régionaux :

— une série d'actions importantes en faveur de l'artisanat,

— des expériences originales et plus systématiques que par le passé d'aide aux petites et moyennes entreprises,

— des actions pilotes destinées à mettre au service de certaines régions des équipes de spécialistes se penchant sur l'ensemble des problèmes que posent l'amélioration de la gestion des entreprises et des méthodes de travail et l'adaptation de la main-d'œuvre à des tâches nouvelles.

Enfin, il convient de souligner que l'action des Centres régionaux en 1962 sera essentiellement de participer, dans le domaine qui leur est propre, à la mise en application des plans régionaux de développement économique et social.

ANNEXE III

LES SUBVENTIONS TENDANT A FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITE

A) L'emploi en 1961 des crédits inscrits au chapitre 44-14.

Le crédit de 6 millions de nouveaux francs inscrit pour l'exercice 1961 au budget du Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité au titre du chapitre 44-14 « Subventions tendant à favoriser le développement de la Productivité » a été utilisé pour assurer le relais des actions précédemment subventionnées à l'aide des crédits d'origine américaine ayant constitué le Fonds National de la Productivité dans la mesure où les soldes disponibles au titre des différents chapitres constituant ce fonds se trouvaient effectivement épuisés.

Le mode d'utilisation de ces ressources est donc le même que celui précédemment employé en ce qui concerne le Fonds National et de la Productivité : les crédits sont versés *par tranche* à l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité (A. F. A. P.) qui, agissant en qualité de simple dépositaire des fonds, effectue des débloccages au profit des organismes bénéficiaires en application d'une décision d'octroi de subvention du Commissaire général et sur ordres de paiement du Chef du Service de la Productivité établis au vu des justifications de dépenses présentées par les bénéficiaires de subventions.

De même la *procédure d'octroi* de ces subventions est demeurée identique à celle qui régissait l'attribution des subventions au titre du Fonds National de la Productivité ; elle comporte les étapes suivantes :

- a) Instruction de la demande de subvention par les collaborateurs du service afin notamment d'examiner si elle coïncide avec les objectifs de la politique de productivité ;
- b) Examen pour avis des dossiers par la Commission restreinte du Comité National de la Productivité composée de représentants du Conseil National du Patronat Français, des petites et moyennes entreprises, des syndicats de travailleurs C. F. T. C., C. G. T.-F. O. et C. G. C. des organisations agricoles et des Ministères techniques ;
- c) Signature de la décision d'octroi de subvention par le Commissaire général ;
- d) Versement des fonds en remboursement de dépenses justifiées.

Il s'ensuit qu'un délai souvent long s'instaure entre le moment où un projet est « moralement » retenu et celui où les crédits correspondants sont versés. Ce délai constitue une garantie de bonne utilisation. Mais de ce fait les crédits de subvention affectés à la politique de productivité s'apparentent en réalité bien davantage à des crédits de programme qu'à des crédits de fonctionnement.

*
* *

Compte tenu de ces précisions, l'état d'utilisation de ces crédits se présente comme suit :

- I. — Projets approuvés au cours du premier semestre ;
- II. — Projets en cours d'instruction ;

il correspond aux quatre lignes d'action qui avaient été définies lors de la préparation de budget 1961, à savoir :

1. — Etudes et recherches,
2. — Information. — Diffusion. — Expérimentation,
3. — Continuation de l'action des Centres de Productivité,
4. — Formation.

PROJETS APPROUVÉS PAR LA COMMISSION RESTREINTE ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION
D'OCTROI DE SUBVENTION OU POUR LESQUELS CETTE DÉCISION EST EN COURS D'ÉLABORATION

1. *Etudes et recherches.*

Les crédits attribués à ce titre concernent la réalisation :

- a) D'études sur la mesure de la productivité ;
- b) D'études et de recherches fondamentales sur l'évolution, en France et à l'étranger, des techniques d'organisation et de gestion ;
- c) D'études et de recherches fondamentales en matière économique et sociale : adaptation de la machine à l'homme, étalement des horaires de travail, etc.

C'est ainsi que les organismes suivants ont été subventionnés :

Numéro des projets.		En nouveaux francs.
95.001	<i>Société française de recherche opérationnelle (SOFRO)</i> en vue de permettre à cet organisme de développer son centre de documentation, d'assurer la diffusion de la bibliographie internationale et d'organiser des sessions d'information et de formation.	100.000
95.002	<i>Association française pour l'accroissement de la productivité</i> (1). en vue de permettre la réalisation, dans le cadre des études menées par le Comité national pour l'étude et l'aménagement des horaires de travail (C. N. A. T.), d'enquêtes sur les migrations alternantes de la population dans plusieurs villes de province (déplacements du domicile au lieu de travail) comparables à celle qui a été réalisée pour la région parisienne en 1960.	240.000
95.014	<i>Institut de contrôle de gestion</i> pour la réalisation d'une étude sur l'établissement dans l'entreprise d'un système cohérent d'information interne adapté aux besoins de la direction et des divers responsables.	35.000
95.015	<i>Institut de contrôle de gestion</i> pour la réalisation d'une étude sur l'organisation de la fonction de prévision et de contrôle dans l'entreprise.	40.000
95.016	<i>Association française pour l'accroissement de la productivité</i> (1). pour la réalisation de quatre études particulières sur les conditions d'application de certaines méthodes scientifiques de gestion.	35.000
95.017	<i>Institut de contrôle de gestion</i> pour la réalisation d'une étude sur l'analyse des coûts et l'application du contrôle budgétaire dans les services d'études et de recherches.	25.000
95.018	<i>Association française pour l'accroissement de la productivité</i> (1). pour la réalisation, en liaison avec le Conseil national de la comptabilité, d'une étude comparée sur les divers systèmes de calcul des prix de revient, en particulier dans les industries nécessitant de gros investissements.	30.000

(1) Il ne s'agit pas à proprement parler d'une subvention à l'A. F. A. P. mais de l'ouverture dans ses écritures d'un compte spécial correspondant à la réalisation d'une action particulière étroitement contrôlée par le Service de la Productivité.

Numéro
des projets.

En
nouveaux
francs.

2. Information. — Diffusion. — Expérimentation.

Les crédits attribués sur ce chapitre ont pour objet :

a) La continuation de l'effort de diffusion « classique » (documentation et informations générales, brochures ; conférences ; sessions d'études et d'échanges d'expériences ; moyens audio-visuels, etc.) ;

b) Un effort de diffusion plus concret et plus direct auprès de l'entreprise elle-même, et notamment de la petite et moyenne entreprise.

En ce domaine, des subventions ont été accordées aux organismes suivants :

95.013	<i>Association française pour l'accroissement de la productivité</i> (1). pour la réalisation d'un stage de jeunes syndicalistes français aux Etats-Unis et pour le financement d'un programme limité de missions dépassant le cadre traditionnel des missions intra-européennes, par exemple aux Etats-Unis et en U. R. S. S., portant sur des sujets précis intéressant la productivité industrielle et administrative.	200.000
95.005	<i>Bourse de sous-traitance des industries métallurgiques et mécaniques de Bordeaux et du Sud-Ouest</i> en vue de permettre à cet organisme d'étendre en 1961 le champ de son activité à la région de Toulouse. <i>A plusieurs Centres régionaux de productivité en vue de permettre la réalisation d'actions pilotes</i> (2) à savoir :	40.000
	— au <i>Centre Régional de Productivité de Toulouse</i> pour :	
	— une action de regroupement dans l'industrie textile de Lavelanet	10.000
	— une action de regroupement dans l'industrie de la chaussure	13.000
	— une action de regroupement dans l'industrie de l'ameublement	11.000
	— au <i>Centre Régional d'Expansion Economique et de Productivité de Limoges</i> pour :	
	— la constitution de groupes d'auto-formation de chefs d'entreprises et des cadres.....	14.000
	— la réalisation de journées d'information et de formation des syndicalistes sur les problèmes d'économie régionale et d'entreprise.....	1.500
	— la création et le lancement d'un service d'assistants et d'orientation psychologique.....	6.750
	— l'étude et la création d'une bourse de sous-traitance de la métallurgie et des industries annexes.....	35.000
	— une action de regroupement et de spécialistes dans diverses industries (confection, chaussure, imprimerie, conserve)	6.500
	— la réalisation d'une étude relative au développement touristique des vallées de la Vassivière et de la Vézère	2.500

(1) Il ne s'agit pas à proprement parler d'une subvention à l'A. F. A. P. mais de l'ouverture dans ses écritures d'un compte spécial correspondant à la réalisation d'une action particulière étroitement contrôlée par le Service de la Productivité.

(2) La plupart de ces actions constituant une première série de mesures correspondant à des besoins exprimés dans les plans régionaux déjà déposés ou en voie d'élaboration.

Numéro des projets.	En nouveaux francs.
— au Comité d'action pour le progrès économique et social haut-rhinois pour :	
— la création d'un organisme coopératif en matière de distribution	12.013
— au Centre Régional de Productivité de Bourgogne-Expansion pour :	
— la création d'une bourse régionale de sous-traitance....	40.000
— la création d'un organisme régional spécialisé pour tous les problèmes de gestion touchant à l'ensemble de l'appareil de distribution de la région et les petites entreprises du type artisanal et industriel.....	54.000
— la création d'un Centre régional de promotion et de perfectionnement de la maîtrise.....	43.350
— le développement du Ciné-club technique de Bourgogne.	4.300
— l'assistance technique aux hôteliers du Morvan.....	12.400
— le développement des gîtes ruraux.....	1.500
— au Comité Régional de Productivité de Marseille pour :	
— la création d'un service d'études et d'enquêtes de marché	8.000
— le lancement d'un bureau d'exportation.....	15.000
— la création d'une bourse de sous-traitance des industries métallurgiques	50.000
— le développement de la promotion sociale.....	10.000
— la réalisation d'une action de formation dans les transports	5.000
— la réalisation d'une action de formation dans la manutention	12.000
— la création d'un bureau d'assistance technique au commerce	25.000
— au Centre d'Expansion et de la Productivité de Bordeaux-Sud-Ouest pour :	
— la création d'un centre régional d'études et de réalisation technique, économique et social qui pourrait éclairer les entreprises et les organismes prêteurs sur les conditions de développement régional.....	7.500
— une action de regroupement d'entreprises dans les industries :	
— du travail des étoffes.....	937,50
— des parquets en bois de pin.....	750
— de l'ameublement.....	1.500
— une étude d'implantation rationnelle de centres commerciaux	5.000
— la mise en place et le fonctionnement d'un bureau d'assistance technique au commerce.....	24.000
— l'organisation de sessions de perfectionnement à l'usage des V. R. P.....	4.500
— la mise en place et le fonctionnement d'un service d'études des marchés.....	10.000

Numéro
des projets.

En
nouveaux
francs.

— le perfectionnement technique dans les métiers du travail mécanique du bois.....	2.500
— l'organisation de sessions d'information et de formation de syndicalistes sur les problèmes d'économie régionale et de l'entreprise.....	2.500

3. Continuation de l'action des Centres de Productivité.

Ces crédits sont destinés à financer partiellement, comme par le passé, certaines actions particulièrement intéressantes menées par les Centres professionnels de Productivité déjà existants ou pour la création de nouveaux Centres.

A ce titre, des subventions ont été accordées pour la réalisation d'actions collectives engagées par :

95.006	— le Centre de Productivité de l'Outillage à Main.....	75.000
95.007	— le Centre de Productivité de la Construction Métallique.....	60.000
95.008	— le Centre de Productivité de la Chaudronnerie-Tôlerie.....	50.000
95.009	— le Centre de Productivité du Cuir.....	100.000
95.010	— le Centre de Productivité du Coton.....	60.000
95.011	— le Centre de Productivité de la Laine.....	80.000
95.012	— le Centre de Productivité de la Bonneterie.....	80.000
	En outre une subvention de.....	160.000

a été accordée à la *Fédération Nationale des Artisans du Bâtiment* en vue de l'aider à maintenir son Centre de recherche et de diffusion de la documentation technique adaptée aux entreprises artisanales et de développer les formules de groupement d'artisans.

4. Formation.

Ce crédit a été prévu pour développer, en les étendant à d'autres branches d'activités ou à d'autres régions, les actions de formation aux disciplines de productivité qui ont été mises au point dans le passé ainsi que pour expérimenter ou améliorer l'enseignement à des techniques nouvelles non encore intégrées à l'enseignement classique.

C'est ainsi que des subventions ont été octroyées :

95.001	— à l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports en vue de contribuer à la réalisation d'un programme de formation et de promotion des petits transporteurs routiers.....	393.000
95.019	— au Centre de Productivité de l'Union Nationale des Coopératives et Groupements Agricoles de Producteurs de Bétail et de Viande pour contribuer à la réalisation de son programme de formation.....	276.000

B) Les projets en cours d'instruction.

Les projets actuellement en cours d'instruction auprès des Collaborateurs du Service de la Productivité se répartissent comme suit :

1. *Etudes et recherches.*

- élargissement du champ d'activité du *Centre National d'Automatisation*. 500.000
en application des conclusions du groupe de travail de l'Automatisation créé à l'occasion de la préparation du IV^e Plan.
- création d'un *Institut National de la Recherche et du Développement*... 500.000
ayant pour objet essentiel de favoriser le développement du progrès technique et de généraliser son application dans les entreprises par une meilleure intégration des disciplines techniques et économiques au niveau de la gestion des entreprises. Cette initiative fait suite aux conclusions que plusieurs collaborateurs du Service de la Productivité ont tiré de récentes missions aux Etats-Unis au cours desquelles ils ont pu constater l'importance primordiale que les grandes sociétés américaines accordent aux problèmes de l' « innovation » et, d'une façon générale, à toutes les questions que pose le passage de la recherche appliquée à la production en grande série.
- enfin, en complément du *programme d'études concernant les techniques de gestion des entreprises* qui a déjà été approuvé et fait l'objet des subventions énumérées ci-dessus, le Service de la Productivité est actuellement saisi d'une série de projets de recherches émanant de certains Instituts de préparation à l'administration des affaires (notamment ceux d'Aix-Marseille et de Lyon) qui concernent l'application des théories économiques à la gestion des entreprises. Il s'agit de véritables recherches portant sur des exemples concrets et concernant la définition de la politique à long terme de l'entreprise, l'organisation de la structure des entreprises de services face aux problèmes de l'innovation, l'étude rationnelle des débouchés et de la politique commerciale de la firme, etc.
Cet ensemble de recherches dont le libellé et les conditions exactes de réalisation seront mis au point au cours des prochaines semaines représentent une dépense d'environ..... 250.000

2. *Information. — Diffusion. — Expérimentation.*

En ce domaine, deux projets, qui auraient dû normalement être approuvés au cours du premier semestre, demeurent prévus :

- extension de l'action de « Qualité-France » par un renforcement des moyens mis à la disposition en matière d'études et de contrôle.... 150.000
- extension de l'action menée sur le plan départemental ou régional par le groupement INTERAPRO (Groupements communs aux divers Centres de Productivité des professions du Bâtiment), qui ont pour objet de créer sur place les services communs nécessaires aux groupements de maîtres d'ouvrages, soit..... 150.000
- un crédit de..... 150.000
pour la réalisation par d'autres Centres régionaux de productivité d'actions pilotes analogues à celles qui ont été évoquées ci-dessus.

En nouveaux
francs.

3. Continuation de l'action des Centres de Productivité.

Dans ce domaine, plusieurs professions ont déposé des demandes qui font actuellement l'objet de mises au point. Il s'agit des :

— Centre de productivité de l'Industrie du <i>Jute</i>	50.000
— Centre de productivité de la <i>Soierie</i>	60.000
— Centre de Productivité de l' <i>Optique</i>	60.000
— Centre de Productivité de l' <i>Email</i> (nouveau Centre à créer).....	120.000
— Centre de Productivité des <i>moules et modèles métalliques</i> de précision (nouveau Centre à créer).....	120.000
— Centre de Productivité de l' <i>Ameublement</i> (nouveau Centre à créer)....	120.000

4. Formation.

En cette matière plusieurs projets ont fait dès à présent l'objet d'études approfondies et pourront être présentés dès la rentrée à l'approbation de la Commission restreinte, à savoir :

— <i>Institut National d'Etudes Rurales (I. N. E. R.)</i> destiné à promouvoir la recherche sociale en milieu rural notamment en ce qui concerne le passage d'une main-d'œuvre agricole à des tâches industrielles, à coordonner les recherches en cours et à stimuler par la formation de chercheurs la mise au point de programmes d'intervention et la réalisation d'études pilotes.....	250.000
— <i>Institut National de Prévision Economique</i> destiné à former les cadres susceptibles d'utiliser à l'échelon des entreprises les études de prévision économique qui sont réalisées soit sur le plan national soit au niveau des branches d'industries.....	250.000
— <i>Association Française pour le Contrôle de la Qualité (A. F. C. I. Q.)</i> Il s'agit de renforcer l'audience de cette association — le contrôle industriel de la qualité, largement utilisé à l'étranger est encore trop peu connu en France — et de lui donner les moyens de réaliser un véritable programme de formation.....	200.000
— par ailleurs le Service de la Productivité met actuellement au point en liaison avec le <i>Centre d'Etudes et de Recherches Psychotechniques (C. E. R. P.)</i> un programme de formation des techniciens qui a retenu l'attention du Ministère du Travail.....	250.000
— de même le Service se préoccupe de mettre en place plusieurs écoles de de maîtrise analogues à celles qui fonctionnent déjà à Limoges, Toulouse, Marseille et Bordeaux. Dans ce but des contacts ont été pris par l'intermédiaire des Centres régionaux de productivité avec les Académies de Strasbourg, Rennes et Dijon, soit 50.000×3.....	150.000
Enfin, en matière de formation de commerce, parallèlement à l'action des Assistants techniques du commerce maintenant entièrement relayée par le Secrétariat d'Etat au Commerce Intérieur et aux actions d'expérimentation réalisées avec le concours des Centres régionaux de productivité évoquées ci-dessus, il paraît souhaitable d'aider au rayonnement de deux écoles de commerçants celles de Colmar et celle de Paris, soit	150.000

Compte tenu de ces indications, l'état d'utilisation du crédit de 6 millions de nouveaux francs inscrit au chapitre 44-14 du budget du Commissariat Général du Plan pour l'exercice 1961 se présente comme suit :

	CREDITS engagés au 1 ^{er} août 1961.	PROJETS en cours d'instruction.	TOTAL par chapitre.
1° Etudes et Recherches.....	505	1.250	1.755
2° Information, Diffusion, Expérimentation	692	450	1.142
3° Centres de Productivité.....	665	530	1.195
4° Formation	669	1.250	1.919
	2.531	3.480	6.011

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article 21.

ETAT C

Finances et Affaires économiques.

IV. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN ET A LA PRODUCTIVITÉ

Titre IV. — Mesures nouvelles..... + 300.000 NF.

Amendement : Retrancher des crédits un montant de 6 millions de nouveaux francs et les ramener à — 5.700.000 NF.